

Bruxelles, le 8 juillet 2022
(OR. en)

10290/1/22
REV 1

CSDP/PSDC 374
CFSP/PESC 799
COAFR 145
CONUN 121
ATALANTA 10
PSC DEC 22
EUMC 195

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ portant nomination du commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie (Atalanta) et abrogeant la décision (PESC) 2022/217 (ATALANTA/4/2022)

DÉCISION (PESC) 2022/...
DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du...

**portant nomination du commandant de la force de l'Union européenne
pour l'opération militaire de l'Union européenne
en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention
et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée
au large des côtes de la Somalie (Atalanta)
et abrogeant la décision (PESC) 2022/1179
(ATALANTA/5/2022)**

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu l'action commune 2008/851/PESC du Conseil du 10 novembre 2008 concernant l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie¹, et notamment son article 6, paragraphe 1,

¹ JO L 301 du 12.11.2008, p. 33.

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de l'article 6, paragraphe 1, de l'action commune 2008/851/PESC, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité (COPS) à prendre les décisions appropriées concernant la nomination du commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie (Atalanta) (ci-après dénommé "commandant de la force de l'Union européenne").
- (2) Le 7 juillet 2022, le COPS a adopté la décision (PESC) 2022/1179¹ portant nomination du vice-amiral Riccardo MARCHIÓ en tant que commandant de la force de l'Union européenne.
- (3) Le 2 juin 2022, le commandant de l'opération de l'Union européenne a recommandé de nommer le capitaine (de vaisseau) Rui Miguel Marcelo CORREIA en tant que nouveau commandant de la force de l'Union européenne à partir du 4 août 2022. Les autorités portugaises ont indiqué que le capitaine (de vaisseau) Rui Miguel Marcelo CORREIA sera promu contre-amiral dès sa nomination en tant que commandant de la force de l'Union européenne.
- (4) Le 9 juin 2022, le Comité militaire de l'Union européenne a approuvé cette recommandation.
- (5) Il y a lieu, dès lors, d'abroger la décision (PESC) 2022/1179,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision (PESC) 2022/1179 du Comité politique et de sécurité du 7 juillet 2022 portant nomination du commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie (Atalanta) et abrogeant la décision (PESC) 2022/217 (ATALANTA/4/2022) (JO L 183 du 28.7.2022, p. 83).

Article premier

Le contre-amiral Rui Miguel Marcelo CORREIA est nommé commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie (Atalanta) à partir du 4 août 2022.

Article 2

La décision (PESC) 2022/1179 est abrogée.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 4 août 2022.

Fait à Bruxelles, le

Par le Comité politique et de sécurité

Le président / La présidente
